



1^{er} avril 2022

Informations municipales

04 74 02 02 02

rivolet.mairie@orange.fr

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat de mairie	1
Conseil municipal	2
Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »	2
Enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie par l'INSEE	2
Enquête statistique sur les loyers et les charges par l'INSEE	2
Elections présidentielles	2
Cadre de vie	2
Inscriptions - Rentrée scolaire 2022-2023	2
Rythmes scolaires - année 2022-2023	3
Aide aux devoirs	3
Sou des écoles - Course aux œufs	3
Compostage et jardinage à l'école	3
Fleurissement	3
Permaculture	3
L'espace info énergie du Rhône	4
Classe en 2 - Vente de gâteaux-Crêpes	4
ASL - Le Trail de la Fontaine des Anes	5
Association Hippotoufer	5
ASL - Randonnée mensuelle	5
Classe en 1 - Vente Moules-Frites	5
Conservatoire de Villefranche-sur-Saône	6
Campagne - démarchage abusif	6

Dates à retenir

01/04 : Bal trad à la salle des fêtes de Rivolet – Conservatoire de Villefranche
02/04 : Installation d'une baissière
07 et 21/04 : Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »
09/04 : Course aux œufs – Sou des écoles
10/04 : Vente de gâteaux/crêpes – Classe en 2
10 et 24/04 : Elections présidentielles
13 et 27/04 : Permanence – « Espace info-énergie du Rhône » - Villefranche
14/04 : Conseil municipal
24/04 : Randonnée mensuelle – ASL
24/04 : Vente moules frites – Classe en 1
25 au 29/04 : Hippotoufer – Stages de cirque
29, 30/04 et 01/05 : Fête des conscrits – Classe en 2
27,28 et 29/05 : Le Petit festival des Dindes Folles - Hippotoufer



MAIRIE

Secrétariat de mairie

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultable sur le site internet de la commune de Rivolet :

- **Mardi de 7h30 à 12h**
- **Jeudi de 16h à 19h**
- **Vendredi de 10h à 12h30**

Conseil municipal

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 14 avril à 20h30** dans la salle de réunion de la mairie.

Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »

Les habitants de la commune ont la possibilité de se rendre en mairie pour être accompagnés et aidés dans leurs démarches administratives. En effet, il est possible de rencontrer parfois des difficultés administratives et d'avoir besoin d'informations pour la gestion de différents dossiers.

C'est dans ce cadre que la mairie propose une permanence ouverte à toutes personnes intéressées.

Ce mois de mars, les permanences auront donc lieu **le jeudi 7 avril et le jeudi 21 avril de 18h à 19h en mairie de Rivolet.**

Enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie par l'INSEE

Entre février et avril 2022, l'Insee réalise une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé, le bien-être et la participation à la vie sociale et culturelle.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux collectes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs interrogations. Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee prendra contact pour obtenir un rendez-vous. Si la situation sanitaire le permet, il se présentera chez vous muni d'une carte officielle et l'entretien se déroulera en face-à-face.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Enquête statistique sur les loyers et les charges par l'INSEE

Entre le 23 mars et le 16 avril 2022, l'Insee réalise une enquête statistique sur les loyers et les charges. Dans ce contexte sanitaire actuel, il est particulièrement important de disposer d'indicateurs permettant de connaître l'état de l'économie, l'évolution de l'inflation en particulier.

Cette enquête obligatoire est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique.

Un échantillon d'environ 5500 logements a été sélectionné aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Parmi ces logements, certains d'entre eux se situent à Rivolet. Ces foyers seront interrogés par un enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle. Ils sont prévus par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022

Les élections présidentielles se tiennent les 10 et 24 avril prochain dans la salle de réunion de la mairie. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h.

Nous vous remercions de vous munir de votre carte d'identité et de votre carte d'électeur.

Cadre de vie

Notre commune a été approchée par une grande enseigne nationale pour la construction d'un SUPERMARCHÉ à la sortie du village. Il devrait voir le jour d'ici la fin Avril 2022 !



ECOLE

Inscriptions – Rentrée scolaire 2022-2023

Pour les enfants qui feront leur 1^{ère} rentrée scolaire au mois de septembre 2022, nous remercions les parents de prendre contact avec Monsieur Boris THOMAS, Directeur de l'École au 04 74 67 43 71, ou par mail : ce.0691105b@ac-lyon.fr

Rythmes scolaires – année 2022-2023

Lors du Conseil d'école du 7 mars 2022, les enseignants, les parents délégués et la municipalité se sont prononcés sur le rythme scolaire pour l'année scolaire 2022-2023.

Il est prévu un rythme à 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) pour la rentrée de septembre 2022.

La municipalité est en cours de réflexion, en relation avec les enseignants et les parents délégués, sur la réorganisation des services pour s'adapter à ce changement de rythmes scolaires. Les nouveaux horaires seront communiqués dans la prochaine lettre d'informations de mai.

Aide aux devoirs

Madame Geneviève LAFFAY propose de mettre en place une aide aux devoirs à destination des élèves qui rencontrent des difficultés d'organisation, de concentration, de mise au travail. Cela se passerait après l'école. Les enseignants proposeraient des élèves avec l'accord des familles. Mme LAFFAY recherche d'autres personnes intéressées pour accompagner des élèves sur ce temps-là. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Mme LAFFAY au 04 74 67 38 51 ou au 06 83 16 33 69.

Sou des Ecoles – Course aux œufs

Le Sou des Ecoles organise, **le samedi 9 avril**, sa traditionnelle **COURSE AUX ŒUFS** (9 000 œufs en chocolat cachés dans les bois). Départ et inscriptions à partir de 14 heures.

Sur place, une buvette et des animations seront à disposition à partir de 14 heures.

Le Sou aura besoin de bénévoles pour l'organisation de cette journée, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! Vous pouvez contacter Monsieur Jérôme MARET au 06 69 67 21 03.

L'équipe du Sou vous attend nombreux avec votre petit panier.

Compostage et jardinage à l'école

Les enfants ont pris en charge avec l'aide des adultes qui gèrent la cantine de composter les déchets organiques venant de leur repas. Une fois le compost mûr, il sera récolté et servira à amender les plantations faites au jardin de l'école.

Cette action a été inscrite dans le programme de « **Tous au compost 2022 !** » qui est un évènement national annuel qui valorise la pratique du compostage de proximité des déchets organiques et qui a lieu du 26/03/2022 au 10/04/2022. <https://tousaucompost.fr/>



ENVIRONNEMENT

Fleurissement

Il est prévu un après-midi jardinage autour du fleurissement **le mardi 5 Avril 2022**.

Pour les personnes intéressées : RDV à 13H30 au hangar municipal pour la sortie des géraniums mis en hivernage, fin de nettoyage des bacs qui ont été regroupés au centre du village et le long de la rivière sur la place de la bascule.

Permaculture

Deux baissières* ont été réalisées au city - une troisième reste à faire, elle sera réalisée **le samedi 2 avril 2022**. Pour les personnes intéressées par la mise en œuvre de cette structure RDV à 9H30 directement au city. Des framboisiers et cassissiers ont été plantés, leurs fruits seront à disposition des personnes se promenant au city tout comme ceux des arbres fruitiers.

*Baissières, technique de récupération des eaux de ruissellement, grandement mise en avant en permaculture car elle permet une utilisation optimale des ressources naturelles en eau.

Loin de l'aspect technique complexe de la réalisation de ces ouvrages, leur fonction est-elle relativement simple : récupérer dans une rigole toutes les eaux de pluie qui s'écoulent en amont. L'eau s'y accumulant pénètre plus en profondeur, le surplus restant dans la rigole, permettant ainsi aux arbres et autres plantes installées dessus d'avoir cette ressource à disposition sur une plus longue durée. Elle peut également permettre de protéger une zone de culture d'une éventuelle "inondation" lors de fortes précipitations, en réorientant le flux d'eau.

L'espace info->Energie du Rhône

Cet espace renseigne gratuitement les particuliers et les maîtres d'ouvrage sur toutes les questions liées à l'énergie. Un conseiller indépendant de tout fabricant de matériel ou fournisseur d'énergie vous accompagne gratuitement dans vos démarches : Aides financières, conceptions techniques, hiérarchisation des travaux. **Sur RDV au 04 37 48 25 90**

Les permanences de février ont lieu **le mercredi 13 avril et le mercredi 27 avril de 9h30 à 16h30** à l'adresse suivante :

13 rue Claude Bernard - 69400 Villefranche-sur-Saône

Des informations sont également disponibles sur le site internet suivant : www.infoenergie69-grandlyon.org/particuliers/



ASSOCIATIONS

Conscrits de la 2 : en route pour un week-end festif, revisité !

Les conscrits de la classe en 2 auront lieu les 29, 30 avril et 1er mai.

Cette année, nous bousculons les habitudes, en revisitant le programme.

Ainsi, le banquet aura lieu le samedi (en lieu et place du dimanche) pour permettre à un plus grand nombre (invités des conscrits mais également TOUS les Rivoliens qui le souhaitent), de participer au bal d'après banquet.

Il faudra donc avoir une BONNE excuse pour ne pas venir guincher, car celle du lundi travaillé ne tiendra pas !

D'ici-là, nous avons le plaisir de vous inviter à noter quelques rendez-vous INCONTOURNABLES :

- **Dimanche 10 avril** : inutile de prévoir le dessert qui viendra clôturer votre repas dominical, puisque les 19 / 20 ans ont TOUT PREVU et vous attendent place d'Auderville pour leur vente de gâteaux et crêpes qui se tiendra de 9 heures à 14 heures, sans compter la tombola, avec un joli lot à la clé !
- **Programme des conscrits** :
 - Vendredi 29 avril :
 - retraite aux flambeaux à partir de 19h suivie du bal.
 - Samedi 30 avril :
 - banquet des conscrits de 12h à 18h30 (environ)
 - bal des conscrits ouvert à TOUS les Rivoliens à partir de 21h
 - Dimanche 1er mai
 - 9h : petit-déjeuner de la mairie
 - 10h : célébration dirigée par Marie-Jo Sandrin
 - 10h45 : photos
 - 11h15 : hommage aux défunts
 - 11h45 : vague
 - 12h30 à 14h vin d'honneur devant la mairie

A.S.L. : Le Trail de la Fontaine des Ânes se prépare.

La date approche et on a envie de croire que tout est possible, que les 10 ans c'est vraiment pour maintenant.

Nous avons toutes les raisons d'y croire et gardons tout notre optimisme pour mener la barque à bon port.

En attendant, nous souhaitons préciser à tous les Rivoliens que :

- le trail de la Fontaine des ânes aura lieu le week-end les 4 et 5 juin prochains.
- il propose 5 distances :

- 88km avec un départ à 22h30 (N'hésitez pas à venir nous rejoindre sur l'aire de départ pour encourager les partants de l'ultra trail nocturne).
- 61 km qui débutera à 4h du matin
- 39 km avec un départ à 8h
- 20 km et 13 km démarreront quant à eux à 9h / 9h15 (à confirmer selon normes sanitaires du moment).

En attendant, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont une nouvelle fois répondu présentes pour venir prêter main forte à l'organisation.

Nous constituons actuellement les équipes et ne manquerons pas de revenir vers vous très rapidement pour vous indiquer votre (vos) mission(s), sur le week-end des 4 et 5 juin prochains.

Nous avons tellement hâte de vous retrouver autour de ce BEAU PROJET qu'est la Fête des 10 ans du Trail de la Fontaine des Ânes.

Contact : E. Picard / 06 82 32 62 23

Association Hippotoufer

Stages de cirque enfants pendant les vacances de printemps

Pour les 4- 6 ans du lundi 25 au jeudi 28 avril

Horaires : 16H05 à 17h35 Tarif : 37€

Découverte ou approfondissement des arts du cirque

Pour les 7ans et plus du 25 au 29 avril

Horaires :

13h30-16h tous les jours

+ 10h-12h30 le jeudi 28 avril (pique-nique à prévoir pour le jeudi).

Tarifs : 120€

ARTISTES EN CHANTIER

Circassien en herbe, confirmé ou débutant, viens participer à une résidence d'artiste pendant une semaine (+2 jours) pour préparer un spectacle de cirque pour le Petit Festival des Dindes Folles !

Nous y présenterons le fruit de notre travail de création, où chacun trouvera sa place en fonction des disciplines qu'il a choisi. : jonglerie, équilibre sur objets, portés...

Pour les enfants à partir de 7 ans.

Stage du 25 au 29 avril + dimanche 8 mai toute la journée (à confirmer) et représentation le 29 mai.

Les familles s'engagent à ce que les enfants soient présents à toutes les dates.

Renseignements et inscriptions par mail à cette adresse : suenodelarte@gmail.com ; par téléphone au 07 52 03 93 43 ; ou sur le site : <https://dindesfolles.com/2021/09/16/stages-de-cirque-enfants-2021-2022/>

Le Petit Festival des Dindes Folles

N'oublions pas pour autant la 17ème édition du Petit Festival des Dindes Folles qui aura lieu du **vendredi 27 au dimanche 29 mai 2022**.

Les organisateurs travaillent d'arrache-pied pour qu'enfin on puisse avoir et voir cette 17ème édition tant attendue.

Les bénévoles et toutes les bonnes volontés sont déjà venus nombreux pour le premier weekend "travaux" sur les prés de Pierre Filant.

Et c'est bon signe !!!

ASL – Randonnée mensuelle

La prochaine randonnée mensuelle aura lieu **le dimanche 24 avril** (le 4^{ème} dimanche du mois).

Départ à 9 heures, place Auderville. Durée : environ 3 heures

Classe en 1 – Vente moules frites – Dimanche 24 avril

La classe en 1 compte encore animer notre village avec sa 11^{ème} édition de moules frites.

Tout en 1 venez vous désaltérer à la buvette, moules-frites à emporter (pour la planète, pensez à vos gamelles). Nous vous attendons nombreux !

DIVERS

Conservatoire de Villefranche-sur-Saône

Le Grand BAL trad. autour des musiques traditionnelles du monde

Vendredi 1^{er} avril, 20h30, salle des fêtes de Rivolet avec les ateliers de Musiques des Andes (Cendrine Théret), de Musiques Balkan-orientales (Laurent Fléchier), Musiques traditionnelles à danser (Benoît Chrétien), et le combo électro néo-folk (Agnès Moyencourt).

Entrée libre (selon les places disponibles)

Campagne « Démarchage abusif »



Rénovation énergétique et démarchages abusifs, comment réagir ?

Vous êtes souvent contacté par téléphone par des entreprises vous proposant un diagnostic de performance énergétique (DPE) de votre logement ou des travaux de rénovation énergétique ? Vous êtes également démarché à votre domicile ? La Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) et l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69)* appellent à votre vigilance.

Quels sont les bons réflexes ?

- ◆ Se méfier des diagnostics gratuits.
- ◆ Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.
- ◆ En cas de signature lors du démarchage téléphonique ou à domicile, le particulier bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours. Il suffit de renvoyer le bordereau de rétractation, qui doit être joint au contrat. Si ce n'est pas le cas, il faut envoyer au vendeur une lettre recommandée avec accusé de réception. C'est la date d'envoi indiquée par la Poste qui fait foi.
- ◆ Exiger un devis précis mentionnant les coûts de prestations avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation.
- ◆ Prendre le temps de lire attentivement le contrat et de vérifier les éléments suivants : le lieu de la vente mentionné doit être le domicile du particulier afin de pouvoir bénéficier des règles de protection prévues par la loi pour ce type de vente / les coordonnées du vendeur doivent figurer sur le contrat, c'est indispensable pour savoir à qui s'adresser en cas de litige / l'exactitude de la date. Il est conseillé de refuser systématiquement l'antidatage qui permet au vendeur de passer outre le délai de rétractation de 14 jours. Si ces règles ne sont pas respectées, le démarcheur s'expose à des sanctions pénales.
- ◆ Contacter un conseiller énergie qui pourra étudier le devis, vérifier l'éligibilité des travaux aux aides financières et apporter un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés. Il s'agit d'un service gratuit soutenu par l'ADEME, la Région et les collectivités du Rhône dont la CAVBS.
- ◆ Privilégier les entreprises locales et certifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), critère indispensable pour bénéficier de certaines aides financières.

Si vous avez signé ?

Une fois passé le délai légal de rétractation, des recours sont encore possibles, il faut se rapprocher des associations de consommateurs ou prendre contact avec les DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) : DDPP du Rhône

*L'ALTE 69 est membre du réseau national France Rénov' et porte le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) sur le territoire du Rhône. Elle est financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Rhône et toutes les intercommunalités du Rhône dont la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

LA COMMUNE DE RIVOLET VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES PAQUES !

La Mairie de RIVOLET